



Appel à manifestation d'intérêt (appel à CV)

Prestation de services de consultation pour la revue à mi-parcours (MTR) des projets de lutte antitabac en Afrique bénéficiant de l'appui de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)

Services de consultation: Prestation de services de consultation en faveur de l'ACBF

Manifestation d'intérêt: ACBF/REOI/001/21/BMGF

I. Contexte et justification

1.1. Contexte général

1. La Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a engagé une collaboration avec la Fondation Bill et Melinda Gates (BMGF) en vue de contribuer à inverser la courbe de la prévalence du tabagisme en Afrique à travers le « Programme d'appui au renforcement des capacités de lutte contre le tabagisme » dont la première phase commencée en 2014 s'est achevée en 2018. La seconde phase actuelle du programme, qui s'étend de 2019 à 2022, vise à apporter un appui plus ciblé aux partenaires initiaux afin de leur permettre de combler les lacunes en matière de capacités humaines et institutionnelles dans des domaines tels que la gestion des résultats, la gestion financière, la gouvernance et la mobilisation des ressources. L'ACBF a maintenu son soutien stratégique relatif à l'octroi de subventions afin d'intensifier ses interventions et consolider la fructueuse expérience acquise lors des investissements initiaux. Ce réinvestissement a ciblé un total de quatorze (14) partenaires au Bénin, au Botswana, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, au Gabon, en Gambie, au Kenya, en Mauritanie, au Nigeria, au Sénégal, en Ouganda, en Afrique du Sud et au Togo, présentant des approches thématiques différentes mais complémentaires en matière de lutte antitabac.
2. Ce réinvestissement vise à apporter une solution aux cinq principaux problèmes suivants : (i) manque de capacités humaines et institutionnelles au sein des organisations de lutte antitabac sur le continent, (ii) défis de durabilité de la lutte antitabac, (iii) limitation de données locales pouvant appuyer la formulation et la mise en œuvre des stratégies de lutte antitabac, (iv) ingérence croissante de l'industrie du tabac, (v) faible coordination entre les intermédiaires de la lutte antitabac¹, et (vi) manque de soutien politique de la part des

¹ Le terme "intermédiaires" désigne les partenaires principaux de Gates dans la lutte contre le tabagisme en Afrique, à savoir l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Bureau Afrique, Campaign for Tobacco Free Kids (CTFK), Tax Justice Network Africa (TJN-A) et l'ACBF.

organisations continentales (Union africaine) et régionales telles que les Communautés économiques régionales.

3. À l'instar des précédents investissements, ce réinvestissement est mis en œuvre dans le cadre de 16 projets² en cours dans les 14 pays susmentionnés. Après deux ans ou à mi-parcours d'exécution du programme, les partenaires de mise en œuvre sont à des stades différents de réalisation de leur projet. Conformément aux exigences de suivi et d'évaluation définies dans la convention de subvention du projet ou dans les lettres d'accord, il est nécessaire de procéder à une revue à mi-parcours pour faire le point et tirer des enseignements nécessaires afin d'éclairer la mise en œuvre pendant la période restante des projets.
4. En conséquence, l'ACBF sollicite l'expertise de trois (3) consultants individuels qualifiés et expérimentés (anglophones et/ou francophones) pour procéder à la revue à mi-parcours des projets du portefeuille de programmes de lutte contre le tabagisme, arrivés à la moitié de leur période d'exécution. Cette opération devrait porter sur quatorze (14) projets se trouvant dans cette situation. Compte tenu du contexte actuel marqué par la crise de la COVID-19, imposant des restrictions aux déplacements et aux contacts physiques, l'exercice se déroulera strictement en mode virtuel.
5. L'ACBF sollicite par la présente des propositions de consultants individuels en évaluation compétents, de renom et expérimentés. Les soumissionnaires doivent se conformer strictement à toutes les exigences de ces présents termes de référence.

1.2 Justification de la revue à mi-parcours

6. Deux principales raisons justifient cette revue à mi-parcours. Il s'agit tout d'abord d'une exigence des opérations et des procédures de suivi et d'évaluation de l'ACBF. Cet examen est effectué en raison du fait que les projets appuyés sont arrivés à mi-parcours de leur mise en œuvre. Deuxièmement, tous les projets ont été confrontés à des difficultés de mise en œuvre dans le contexte de la pandémie de la Covid-19. Il est donc nécessaire de trouver des moyens et des stratégies pour combler les lacunes, afin de mener à bien les activités prévues. Les décaissements ont généralement été faibles et, dans certains cas, les performances globales des projets ont diminué. Il est donc nécessaire que l'ACBF procède à un examen rigoureux, en collaboration avec les bénéficiaires des subventions, afin d'identifier les goulots d'étranglement dans la mise en œuvre et de prendre les mesures nécessaires pour accélérer l'exécution de ces projets.

² University of Cape Town Economics of Tobacco Control Project (UCT-ETCP), Center for Tobacco Control in Africa (CTCA), Sefako Makgatho Health Sciences University (SMU), African Tobacco Control Alliance (ATCA), Association Mauritanienne de Lutte contre le Sida et la Tuberculose (AMALUTS), Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT-Benin), Anti-Tobacco Network (ATN – Botswana), International Institute for Legislative Affairs (IILA – Kenya), Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC – Nigeria), Mouvement Populaire pour la Santé (MPS – Gabon), Ligue Sénégalaise contre le Tabac (LISTAB), Mathiwos Wondu-Ye Ethiopia Cancer Society (MWECS – Ethiopia), Humana People to People (HPP – Botswana), Comité/Club Universitaire UNESCO pour la Lutte Contre les Drogues et autres Pandémies (CLUCOD – Cote d'Ivoire), RAID Gambia, et le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES).

1.3 Objectif général de la revue à mi-parcours

7. L'objectif général de cette revue à mi-parcours consiste à faire le point au terme de la moitié de période de mise en œuvre du programme de lutte contre le tabagisme, afin d'évaluer les progrès enregistrés par les partenaires d'exécution et les efforts déployés par l'ACBF pour obtenir les résultats des divers projets vers l'atteinte des objectifs du programme

1.4 Objectifs spécifiques de la revue

8. La feuille de route des consultants dans le cadre de cette revue à mi-parcours est la suivante:
 - Vérifier la pertinence continue des interventions ainsi que les hypothèses qui sous-tendent la conception de chaque projet individuel et leurs stratégies de mise en œuvre.
 - Évaluer la qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet, y compris les mesures innovantes.
 - Évaluer les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de chaque projet.
 - Évaluer les performances des projets individuels en termes de mise en œuvre du plan de travail et d'utilisation du budget.
 - Examiner l'efficacité des organes de gouvernance des projets ainsi que la performance de l'ACBF en matière de conception et de mise en œuvre des projets.
 - Mesurer les progrès des indicateurs définis dans le cadre des résultats du programme et évaluer la performance de l'ACBF dans la fourniture de service de renforcement des capacités aux partenaires de la lutte antitabac.
 - Évaluer la durabilité des projets individuels : L'examen adoptera une approche participative, notamment des consultations avec un large éventail de parties prenantes, dont l'ACBF, les partenaires de mise en œuvre et leurs parties prenantes ou clients, à savoir les départements ministériels et les agences (MDA) concernés, les OSC, les milieux universitaires et les instituts de recherche sur la lutte antitabac, les médias, les Communautés économiques régionales, en particulier la CEDEAO, et le grand public si possible.
9. La revue formulera des recommandations visant à relever les défis actuels en matière de mise en œuvre, afin d'améliorer les performances du projet pendant la période restante de sa durée de vie. L'examen doit aussi recenser les innovations et/ou les meilleures pratiques et tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le cadre des projets.

1.5 Portée de la revue

10. Cette revue portera sur la première moitié de la durée d'exécution du projet, qui s'étend de novembre 2018 à décembre 2020. L'exercice ciblera 14 projets individuels ayant satisfait les obligations de l'ACBF en matière de revue à mi-parcours. Les tâches requises dans le cadre de cette revue à mi-parcours sont les suivantes :

1.5.1 L'évaluation de la pertinence et de la cohérence des projets

11. *Contexte du projet* : Cette revue à mi-parcours examinera brièvement les problèmes et les questions qui ont été à l'origine du projet individuel et indiquera si les hypothèses et les prémisses initiales qui sous-tendent la conception du projet sont toujours valables aujourd'hui ou si le contexte a changé. Cette démarche nécessitera une analyse approfondie de la théorie de changement du projet, ainsi que de la logique qui sous-tend les processus d'intervention.
12. *Conception du projet* : la revue évaluera l'alignement des objectifs des projets aux objectifs globaux du programme. Il évaluera aussi la pertinence des résultats des projets et des stratégies proposées (dans les rapports d'évaluation des projets) au regard des problèmes de capacité à résoudre. En outre, la pertinence des indicateurs de résultats choisis pour mesurer les progrès et le rapportage fera aussi l'objet d'analyse au cours de cet examen.

1.5.2 L'évaluation de la performance de la mise en œuvre (Efficience)

13. En ce qui concerne le financement, la revue à mi-parcours fera l'état des prévisions par rapport aux décaissements réels de l'ACBF et des autres co-financiers, à la ponctualité des décaissements et aux déficits/excédents de cofinancement, le cas échéant. En outre, l'examen évaluera aussi l'adéquation des ressources consacrées à la production des résultats du projet (optimisation des ressources).

1.5.3 L'évaluation des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du projet (efficacité)

14. Cette évaluation permettra de déterminer le niveau de réalisation des objectifs du projet. Les facteurs qui ont contribué au succès ou à l'échec doivent aussi faire l'objet d'analyse. L'examen évaluera aussi les stratégies du projet afin de mieux les aligner sur les défis de capacité rencontrés, afin d'améliorer les chances d'atteindre les résultats du projet.

1.5.4 L'évaluation de la performance de la gouvernance et de la gestion des projets

Gouvernance des projets:

15. L'examen évaluera les capacités de la structure de gouvernance et l'efficacité du comité de pilotage du projet (le comité exécutif) à prodiguer des conseils et à orienter l'équipe de gestion du projet en vue d'une mise en œuvre harmonieuse.

Gestion de projets

16. *Pertinence des modalités de mise en œuvre du projet* : L'examen évaluera la pertinence du nombre et de la composition (complémentarité des compétences) de l'équipe de gestion du projet et déterminera l'ampleur des problèmes de capacités humaines auxquels est confrontée la mise en œuvre du projet.
17. *La revue évaluera la qualité du processus de préparation du plan de travail annuel, des compétences impliquées et leur niveau d'implication, ainsi que la qualité des contributions. Le projet dispose-t-il d'une procédure écrite (un manuel opérationnel pour la mise en œuvre des activités du programme) ? Quelles sont les modalités de suivi pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre des activités du projet?*
18. La revue évaluera ensuite les stratégies utilisées pour une mise en œuvre et un suivi efficace des activités du projet. Cette évaluation comprendra un examen critique des rapports de progrès réalisés (mensuels et trimestriels), les procès-verbaux des réunions de l'équipe de gestion du projet, les dispositions prises pour assurer le suivi des recommandations formulées à l'issue des missions de supervision et des réunions du comité directeur.
19. **Aspects fiduciaires** : L'examen évaluera aussi les opérations de supervision des activités du projet, y compris les contrôles fiduciaires et la conformité avec les directives en matière de passation de marchés pour l'acquisition de biens et services.
20. **Décaissements** : l'examen évaluera les flux de décaissement de chaque source de financement et analysera les défis relatifs aux questions de décaissement.
21. **Risques** : L'examen évaluera la fréquence des risques identifiés lors de la conception du projet et les risques potentiels émergents auxquels le projet est confronté pendant sa mise en œuvre et analysera la manière dont ils ont été gérés. Il mettra également en évidence les risques auxquels le projet pourrait être confronté pendant la période restante de sa mise en œuvre et proposera des mesures d'atténuation.

1.5.5. L'évaluation de la durabilité du projet

22. Une attention particulière sera accordée à la question de la durabilité à long terme. L'examen évaluera soigneusement les actions menées par les différents projets pour

diversifier leurs sources de financement, les partenariats établis et les initiatives visant à développer une base de ressources autonomes solide.

2.0 Méthodologie de la revue

23. La revue portera sur les 14 projets qui seront répartis en 3 groupes. Le consultant choisira l'un des groupes en fonction de ses compétences techniques et linguistiques.
24. Cette revue à mi-parcours reste indépendante et sera conforme aux normes et standards d'évaluation. L'ACBF souscrit aux normes de qualité d'évaluation établies par l'OCDE/CAD. La revue devrait adopter l'approche de méthodes mixtes, en impliquant les principales parties prenantes du projet à tous les niveaux pendant les phases de conception, de travail sur le terrain, de validation et d'établissement des rapports.
25. Cet exercice se déroulera essentiellement en mode virtuel et en temps réel pendant la collecte des données, afin de se conformer aux mesures sanitaires adoptées par l'ACBF en réponse à la pandémie de la COVID-19 en cours. Les visites directes dans les locaux de l'ACBF ou sur le terrain pour rencontrer les parties prenantes seront très limitées. Les consultants chargés de la revue s'appuieront largement sur les plateformes numériques pour collecter les données tout en garantissant la qualité de leur mission.
26. L'examen pourrait recourir aux méthodes de collecte de données ci-dessous proposées. Pour renforcer la validité et la rigueur des résultats de l'évaluation, les données issues de ces sources feront l'objet de triangulation.
27. **Revue documentaire** : les principaux documents concernés sont : rapport d'évaluation initiale de projets, rapports trimestriels et annuels de projets, tableaux de suivi des indicateurs et autres documents pertinents relatifs aux projets.
28. **Entrevues avec les informateurs clés** : le personnel du projet, les organisations de la société civile concernées et d'autres acteurs et partenaires de la lutte antitabac.
29. **Questionnaire d'enquête structuré** : Les consultants doivent également administrer des questionnaires pour recueillir des données auprès des acteurs spécifiques du projet, tels que les jeunes, les responsables et clients des hôtels, bars, restaurants et autres espaces publics. À titre de comparaison, cette revue à mi-parcours doit s'appuyer sur et/ou utiliser les instruments de collecte de données de base.
30. En tant qu'un exercice indépendant, les méthodes de la revue à mi-parcours, y compris les questions de la revue, les outils et les approches, seront élaborées et finalisées par les consultants chargés de l'évaluation. Tous les outils et méthodes seront examinés et approuvés par l'ACBF avant la collecte, l'analyse et la communication des données proprement dites.

3.0 Résultats escomptés

31. Chacun des consultants devra produire les livrables suivants:

- **Rapport de démarrage** : Les consultants prépareront un rapport de démarrage à l'issue de la réunion de lancement avec l'équipe de l'ACBF. Le format de ce rapport comprendra, sans s'y limiter, le contexte, la compréhension de la mission, la méthodologie comportant une matrice et l'ensemble des outils de la revue, un plan de travail détaillé et le format du rapport de la revue. La méthodologie sera similaire (harmonisée) pour tous les projets faisant l'objet de la revue à mi-parcours.
- **Résultats préliminaires de la revue à mi-parcours** : Les consultants produiront une synthèse de l'analyse des données recueillies lors du travail de terrain et présenteront les résultats préliminaires à l'équipe de l'ACBF et aux parties prenantes concernées. La réunion de présentation des résultats préliminaires sera organisée à la fin de l'opération la collecte des données et du processus d'analyse et de synthèse des données préliminaires. La validation des résultats initiaux servira de base à la préparation du rapport provisoire de la revue à mi-parcours des projets.
- **Rapport provisoire de la revue à mi-parcours** : Les consultants prépareront et soumettront un rapport provisoire de la revue à l'ACBF et à l'équipe de projet pour recueillir leurs avis. Ce rapport comprendra un résumé analytique, une introduction, une brève présentation du projet, l'approche et la méthodologie de l'examen, l'analyse des principaux résultats, les principaux enseignements tirés, la conclusion et les recommandations.
- **Rapport final de la revue à mi-parcours** : Les consultants prépareront et soumettront à l'ACBF le rapport final de la revue à mi-parcours des projets intégrant les contributions et observations pertinentes de la Fondation et des partenaires au regard du rapport provisoire de la revue. Sur la base des résultats de la revue à mi-parcours, le rapport tirera des conclusions et formulera des recommandations qui orienteront le projet jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Le format du rapport final de l'examen à mi-parcours sera le même que celui du rapport provisoire.
- **Ensemble de données** : Toutes les données issues des entretiens, des consultations et des questionnaires d'enquête seront soumises à l'ACBF en même temps que le rapport final de la revue à mi-parcours.

4.0 Calendrier de l'examen

32. Le processus de la revue à mi-parcours devrait s'achever le **30 mai 2021**, avec les détails suivants:

Description	Délai	Date limite
1. Organisation de la réunion de lancement de la revue à mi-parcours et préparation du rapport de démarrage	Cinq (5) jours après la signature du contrat	29 mars 2021
2. Collecte, analyse et synthèse des données	20 jours après la validation du rapport de démarrage	23 avril 2021
3. Présentation des résultats préliminaires de la revue dans le cadre d'un atelier de validation	Cinq (5) jours après la collecte et l'analyse des données	30 avril 2021
4. Préparation du rapport provisoire et soumission à l'ACBF pour avis	Sept (7) jours après l'atelier de validation	11 mai 2021
5. Préparation du rapport final de la revue à mi-parcours et soumission à l'ACBF	Trois (3) jours après la soumission des observations par l'ACBF	17 mai 2021

5.0 Dispositions administratives

33. **Voie hiérarchique** : L'équipe de consultants rendra compte à l'unité de suivi et d'évaluation de l'ACBF sous la coordination du Directeur de la mobilisation de ressources, planification stratégique, et partenariats (RSPD) et sous la supervision générale du Secrétaire exécutif.

34. **Facilitation du processus** : L'ACBF mettra à la disposition de l'équipe de consultants toute la documentation nécessaire à l'accomplissement de la mission, y compris les documents stratégiques et opérationnels, les rapports appropriés et tout autre document essentiel. L'ACBF assurera aussi la présentation des consultants aux parties prenantes (internes et externes) en cas de besoin. L'ACBF prendra aussi les dispositions logistiques nécessaires pour faciliter les diverses tâches assignées aux consultants.

35. **Propriété intellectuelle** : L'ACBF est le propriétaire unique et exclusif de tous les droits sur toute œuvre créée dans le cadre de cette mission. Il est interdit aux consultants d'afficher ou de publier (par voie électronique ou sur support papier) toute information relative à la mission sans le consentement explicite de l'ACBF.

36. Les rendez-vous pour les réunions électroniques avec les bénéficiaires, les parties prenantes et les membres du comité exécutif seront pris par le responsable de projet de chaque institution (Veuillez trouver ci-dessous, la liste des pays et des projets). L'ACBF assurera la coordination générale pour faciliter la communication entre les consultants et les gestionnaires de projet.

6.0 Profil des consultants recherchés pour l'examen

- Être titulaire au minimum d'une maîtrise en économie, en santé publique, en études du développement ou dans toute autre discipline équivalente
- Jouir d'une expérience d'au moins 5 ans dans la réalisation de missions similaires impliquant de multiples parties prenantes dans des pays africains d'expression anglophone et/ou francophone
- Faire preuve d'expérience de travail avec les bailleurs de fonds et les organisations internationales en Afrique,
- Jouir d'une expérience avérée en matière de conception et de mise en œuvre de projets/programmes de renforcement des capacités
- Maîtriser le français et l'anglais pour les consultants des catégories de projets 1 et 3 ; une bonne maîtrise de l'anglais suffira pour le consultant de la catégorie de projets
- Une expérience en matière de lutte antitabac et une connaissance des difficultés relatives à la mise en œuvre des stratégies de lutte antitabac en Afrique sont souhaitables.

7.0 Liste des projets devant faire l'objet d'examen à mi-parcours

Les consultants individuels intéressés doivent indiquer clairement dans leur lettre de motivation/leur courrier électronique la catégorie de projets qu'ils/elles souhaiteraient postuler parmi les trois ci-dessous présentées:

Localité	Nom de l'organisation	Titre du projet	Date de démarrage du projet	Date de clôture du projet
Groupe 1 de l'examen				
1. Bénin	Initiative pour l'Éducation et le Contrôle du Tabagisme (IECT)-	Renforcement des capacités de l'ONG IECT pour une meilleure application de la loi n° 2017-27 du 18 décembre 2017	11/6/2019	30/04/2022

2. Gabon	Mouvement pour la Sante- GABON (MPS)	PARCI MPS GABON PHASE II	30/05/2019	30/04/2022
3. Mauritanie	Association Mauritanienne de Lutte contre la Tuberculose et le SIDA (AMALUTS)	Projet d'Appui à la Mise en Œuvre de la Loi Antitabac (PRALAT)	04/07/2019	30/11/2021
4. Côte d'Ivoire	Comité / Club Universitaire UNESCO pour la Lutte contre la Drogue et autres Pandémies (CLUCOD)	Renforcement des capacités en lutte antitabac en Côte d'Ivoire (RECAPT-CI)	30/05/2019	30/04/2021
Groupe 2 de l'examen				
5. Gambie	RAID Gambia	Projet de Renforcement des capacités en lutte antitabac en République de Gambie (RAID-CAP II)	16/07/2019	31/05/2021
6. Nigeria	Civil Society Legislative Advocacy Centre (CISLAC)	Appui à la lutte efficace contre le tabagisme au Nigeria – Phase II	27/06/2019	31/05/2021
7. Kenya	International Institute for Legislative Affairs (IILA)	Renforcement des capacités pour la durabilité de la lutte antitabac au Kenya	25/04/2019	30/04/2021
8. Éthiopie	Mathiwos Wonda YeEthiopia Cancer Society (MWECS)	Renforcement des capacités pour la durabilité de la lutte antitabac en Ethiopie	30/05/2019	30/04/2022
9. Botswana	Humana People to People (HPP)	Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre des interventions de lutte anti-tabac au Botswana	17/06/2019	30/05/2021
Groupe 3 de l'examen				
10. Ouganda	Centre for Tobacco Control in Africa (CTCA)	Centre de lutte antitabac en Afrique – Phase II	25/04/2019	10/4/2022
11. Sénégal	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES)	Renforcement de la taxation du tabac dans la région de la CEDEAO et amélioration des politiques de lutte antitabac basées sur des évidences en CEAC	16/09/2019	30/11/2021
12. Togo	Africa Tobacco Control Alliance (ATCA)	Renforcement des capacités de l'ATCA pour un meilleur soutien des OSCs de lutte	3/6/2019	31/07/2022

		antitabac en Afrique (2EAC) - Phase II		
13. Afrique du Sud	University of Cape Town (UCT)-	Project des économies de lutte antitabac	25/04/2019	31/07/2022
14. Afrique du Sud	Sefako Magkatho University (SMU)	Renforcement des capacités pour un suivi efficace de l'industrie du tabac et la transparence en Afrique	25/04/2019	31/07/2022

8.0 Soumission

Bien vouloir adresser un CV détaillé portant en objet l'indication **“Manifestation d'intérêt: ACBF/REOI/001/21/BMGF – Services de consultation pour la revue à mi-parcours (MTR)” des projets de lutte antitabac en Afrique. Prière adresser le courrier à l'adresse électronique suivante : ProcurementUnit@acbf-pact.org , au plus tard le 10 mars 2021 à 16 heures, heures d'Harare.**